

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2780

17 décembre 2010

SOMMAIRE

AD and COM S.à r.l.	133397	Fluides Equipements S.A.	133437
Agence D.L.H. S.A.	133394	Fomasagi S.A.	133437
Altan Group Industrial Investments-Consulting S.A.	133397	Freelance - Vins Fins S.A.	133438
Aluta S.à.r.l.	133397	Gaai Holding S.A.	133402
Aspim	133397	Gaai Holding S.A., SPF	133402
BMHRE 4	133398	Galium S.A.	133410
BMHRE 5	133398	Gerco Immo S.à.r.l.	133440
BMHRE 6	133398	Ger Immo	133436
BMHRE 7	133402	Ger Immo	133439
BMHRE 8	133410	Ger Immo	133439
Boreiko & Cie S.à r.l.	133410	Ger Immo	133438
British Ladies' Club of Luxembourg	133398	Ger Immo	133438
Bru Venture Partners S.A.	133434	Ger Immo	133440
Burco S.A.	133435	Ger Immo	133439
Caroline Holdings S. à r.l.	133435	Ger Immo	133438
Caroline Real Estate Holding Luxembourg S. à r.l.	133435	Ger Immo	133439
Ceduco S.A.	133436	Gigante Immobilière Sàrl	133440
Cegedel International S.A.	133436	Gilbert Heuertz Entreprise de Peinture et de Décors Sàrl	133437
Cegyco S.A.	133436	IEE International Electronics & Engineering S.A.	133438
Climate Change Investment II S.A. SICAR	133435	Intercommunautaire Business Center S.à r.l.	133439
Climate Change Investment I S.A. SICAR	133435	Jupiter Luxembourg S.à r.l.	133411
Compagnie Luxembourgeoise de Sécurité S.A.	133436	Kobe Properties S.à r.l.	133426
Ferromin S.A.	133437	Sea Hot S.A.	133440
Finwash S.A.	133437	Timberland Luxembourg Holding Europe S.à.r.l.	133394

Agence D.L.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.167.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010152151/11.

(100174557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Timberland Luxembourg Holding Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.364.080,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.634.

In the year two thousand ten, the twenty-eighth day of October, before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102634 (the Company). The Company has been incorporated on August 24, 2004 pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1117 dated November 8, 2004. The articles of association of the Company have been modified several times since the incorporation of the Company, and for the last time on June 17, 2010, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1856 dated September 9, 2010.

There appeared

Timberland Luxembourg Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.643 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Tom Storck, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of forty-five million United States Dollars (USD 45,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of seventy-one million three hundred and sixty-four thousand eight hundred and eighty United States Dollars (71,364,080) represented by one million seven hundred and eighty-four thousand one hundred and two (1,784,102) shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40) each, to twenty-six million three hundred and sixty-four thousand eight hundred and eighty United States Dollars (26,364,080) by way of cancellation of one million one hundred and twenty-five thousand (1,125,000) shares held by the Sole Shareholder in the share capital of the Company, and the subsequent reimbursement of forty-five million United States Dollars (USD 45,000,000) to the Sole Shareholder.

4. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the decrease of the share capital adopted under item 3. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Halsey Group S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the removal of the cancelled shares from the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of forty-five million United States Dollars (USD 45,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of seventy-one million three hundred and sixty-four thousand eight hundred and two (71,364,080) represented by one million seven hundred and eighty-four thousand one hundred and two (1,784,102) shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40) each, to twenty-six million three hundred and sixty-four thousand eight hundred and two (26,364,080) by way of cancellation of one million one hundred and twenty-five thousand (1,125,000) shares held by the Sole Shareholder in the share capital of the Company, and the subsequent reimbursement of forty-five million United States Dollars (USD 45,000,000) to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolves to record that its shareholding in the Company is, further to the decrease in capital, as follows:

Timberland Luxembourg Finance S.à r.l.	659,102 shares
Total:	659,102 shares

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at twenty-six million three hundred and sixty-four thousand eight hundred and two (26,364,080) represented by six hundred and fifty-nine thousand one hundred and two (659,102) shares in registered form with a par value of forty United States dollars (USD 40) each, all subscribed and fully paid-up.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Halsey Group S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the removal of the cancelled shares from the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-huitième jour du mois d’octobre, par devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Timberland Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102634 (la Société). La Société a été constituée le 24 août 2004 suivant un acte de Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1117 du 8 novembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois le 17 juin 2010 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1856 du 9 septembre 2010.

A comparu

Timberland Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.643 en sa qualité d’associé unique de la Société (l’Associé Unique),

représentée par Me Tom Storck, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l’enregistrement.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. l’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante-cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 45.000.000) afin de porter le capital social de la Société de soixante et onze millions trois cent soixante-quatre mille quatre-vingts Dollars des Etats-Unis (USD 71.364.080) représenté par un million sept cent quatre-vingt-quatre mille cent deux (1.784.102) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune, à vingt-six millions trois cent soixante-quatre mille quatre-vingts Dollars des Etats-Unis (USD 26.364.080) par l'annulation de un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la Société et par remboursement subséquent de quarante-cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 45.000.000) à l'Associé Unique.

2. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la réduction du capital social adoptée au points 1. ci-dessus.

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Halsey Group S.à r.l. , chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

4. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 45.000.000) afin de porter le capital social de la Société de soixante et onze millions trois cent soixante-quatre mille quatre-vingts Dollars des Etats-Unis (USD 71.364.080) représenté par un million sept cent quatre-vingt-quatre mille cent deux (1.784.102) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune, à vingt-six millions trois cent soixante-quatre mille quatre-vingts Dollars des Etats-Unis (USD 26.364.080) par l'annulation de un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la Société et par remboursement subséquent de quarante-cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 45.000.000) à l'Associé Unique.

L'Associé Unique décide d'enregistrer l'actionariat dans la Société, en conséquence de la réduction de capital, de la manière suivante:

Timberland Luxembourg Finance S.à r.l.	659.102 parts sociales
Total:	659.102 parts sociales

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixe à vingt-six millions trois cent soixante-quatre mille quatre-vingts Dollars des Etats-Unis (USD 26.364.080) représenté par six cent cinquante-neuf mille cent deux (659.102) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (USD 40) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Halsey Group S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 2.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48463. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152743/157.

(100175781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

AD and COM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 100, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.028.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152147/10.

(100174951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Altan Group Industrial Investments-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152153/10.

(100174996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Aluta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5239 Sandweiler, 30, Am Happgaard.

R.C.S. Luxembourg B 62.490.

Les comptes annuels au 31/12//2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152154/10.

(100174658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Aspim, Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 133.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASPIM

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2010152159/13.

(100174613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

BMHRE 4, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 142.556.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152171/11.

(100175047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

BMHRE 5, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 142.549.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152172/11.

(100175051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

BMHRE 6, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 142.548.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152173/11.

(100175052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

British Ladies' Club of Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6905 Niederanven,
R.C.S. Luxembourg F 3.796.

REFONTE DES STATUTS

1. Nom et Adresse.

1.1 Le nom de l'association est "British Ladies Club of Luxembourg", également appelée "BLC" (désignée ci-après "le Club").

1.2. La domiciliation et le siège social du Club se trouvent au domicile de sa Secrétaire; son adresse postale est: Boîte Postale 57, L-6905 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Objet du Club.

2.1. L'objet du Club est de servir de pôle de rassemblement pour les femmes d'expression anglaise au Luxembourg. Dans ce but, il encourage et promeut toute activité susceptible d'intéresser les femmes d'expression anglaise au Luxembourg.

2.2. Le Club ne possède aucune attache religieuse, politique ou idéologique.

3. Les membres.

3.1. Le Club est ouvert à toute femme d'expression anglaise âgée de 18 ans ou plus.

3.2. La qualité de membre est accordée dès réception du formulaire d'inscription accompagné du paiement de la cotisation annuelle (voir Clause 5).

3.3. Le titre de membre honoraire peut être attribué de temps à autre, par une Assemblée Générale des membres du Club, à une femme ayant rendu d'importants services au Club (voir Clause 8.5(i)). Les membres honoraires jouissent des mêmes droits que les membres ordinaires mais ne paient toutefois pas la cotisation.

3.4. Conformément à la législation luxembourgeoise, une liste des membres (dans laquelle figure leur nom, adresse et nationalité) est établie chaque année et déposée au Registre de Commerce. Cette liste indique également les éventuelles modifications intervenues depuis l'année précédente.

4. La sortie des membres.

4.1. Chaque membre a la possibilité de mettre fin à son adhésion à tout moment en envoyant une lettre de résiliation.

4.2. Tout membre qui omet de payer sa cotisation dans les trois mois qui suivent la date d'échéance est considéré comme ayant démissionné.

4.3. Sur recommandation du Comité, l'Assemblée Générale peut suspendre ou mettre fin à l'adhésion d'un membre si elle considère que cela est nécessaire dans l'intérêt du Club (voir Clause 7.2 (f)).

4.4. Les membres qui ont démissionné ou ont été exclus du Club n'ont aucun droit sur les actifs du Club et ne pourront pas récupérer le montant de leur cotisation.

5. Les cotisations.

5.1. Le montant de la cotisation est fixé chaque année par l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) (voir Clause 8.5(f)) pour l'exercice suivante. Ce montant ne doit pas excéder la somme de EUR 250.

5.2. La cotisation annuelle est due chaque année, le premier jour de l'exercice du Club, et doit être versée au Trésorier par virement sur le compte bancaire du Club.

5.3 Les membres sont prévenus de la date d'échéance de leur cotisation par le biais du bulletin du Club ou par tout autre moyen.

6. Le Comité. Les pouvoirs du Comité

6.1. La gestion quotidienne du Club est assurée par la Présidente, assistée par un Comité composé de 4 à 12 membres supplémentaires.

6.2. Le Comité est habilité à agir comme bon lui semble, en toute bonne foi, afin de promouvoir l'objet du Club et à condition qu'il ne dépasse pas les pouvoirs que lui confèrent les présents statuts, notamment en ce qui concerne les questions qui doivent être décidées en Assemblée Générale (voir Clause 7).

6.3. Le Comité met en œuvre les consignes qu'il reçoit de la part de l'Assemblée Générale, conformément à l'objet du Club. Il en assure la gestion financière et prend en charge la réalisation et la distribution d'un bulletin périodique.

6.4 Le Comité représente le Club dans ses relations avec des tiers.

La nomination et la révocation des membres du Comité

6.5. La Présidente et le Comité sont élus chaque année parmi les membres du Club, lors de l'AGA. Les candidatures doivent être dûment proposées et soutenues, et les candidates doivent avoir préalablement donné leur accord. La Présidente et chaque membre du Comité sont élus séparément.

6.6. Le Comité a le pouvoir de coopter des membres supplémentaires à tout moment. Les membres cooptés sont membres du Comité à part entière. Cependant, leur nombre ne doit pas dépasser le nombre de membres élus.

6.7. Tous les membres du Comité, quelle que soit le mode de leur nomination, restent en fonctions jusqu'à l'élection d'un nouveau comité à l'AGA suivant leur nomination, lors de laquelle ils peuvent, s'ils le souhaitent, présenter à nouveau leur candidature.

6.8. Les membres du Comité peuvent habituellement rester en fonctions un maximum de trois années consécutives. Leur mandat ne peut être prolongé que pour des raisons particulières, qui doivent être approuvées par une Assemblée Générale. La limite absolue est fixée à six années consécutives. La durée du mandat d'un membre coopté est comptée à partir de l'AGA la plus proche de la date de sa cooptation.

6.9. Un membre du Comité doit quitter sa fonction au sein du Comité:

(a) s'il donne sa démission;

(b) s'il cesse d'être membre du Club en vertu de la Clause 4;

(c) s'il est absent de trois réunions consécutives du Comité sans raison valable;

(d) s'il est démis de ses fonctions par l'AG des membres du Club, sur recommandation d'une majorité des membres du Comité (voir Clause 7.2(c)).

6.10. Pour le cas où la Présidente démissionnerait de son poste, le Comité doit élire parmi ses membres une personne qui fera office de Présidente jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

6.11. Pour le cas où tout autre membre du Comité démissionnerait ou souhaiterait cesser de remplir les fonctions qui lui ont été attribuées, le Comité a la possibilité de redistribuer n'importe quelle fonction au sein du Comité ainsi que de coopter tout membre du Club qui souhaiterait rejoindre le Comité afin de prendre le poste vacant.

La gestion du Comité

6.12. Le Comité nomme parmi ses membres une Vice-présidente, une Secrétaire et une Trésorière. Si nécessaire, d'autres fonctions peuvent être attribuées par la Présidente. Les fonctions au sein du Comité, à part celle de Présidente, peuvent être redistribuées à tout moment d'un commun accord par des membres du Comité.

6.13. Le quorum de présence est rempli si la moitié des membres du Comité est présente.

6.14. Toutes les questions qui sont soumises au vote du Comité sont décidées à la majorité simple des membres présents à la réunion. Pour le cas où il y aurait égalité des votes, la Présidente aura un vote prépondérant.

6.15. La Secrétaire est chargée de tenir un registre des procès-verbaux des réunions du Comité. Tout membre du Club qui le souhaite peut le consulter.

7. Les Assemblées Générales.

7.1. L'Assemblée Générale (AG) du Club en est l'organe suprême. Il existe deux sortes d'AG, l'Assemblée Générale annuelle (AGA, voir Clause 8) et l'Assemblée Générale extraordinaire (AGE, voir Clause 9).

7.2. Conformément à la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928, telle qu'elle a été révisée par la suite, seule une Assemblée Générale peut décider de:

- (a) la modification des statuts;
- (b) la modification de l'objet du Club;
- (c) l'élection ou la révocation d'un membre du Comité;
- (d) l'approbation de la gestion des affaires du Club par le Comité;
- (e) la dissolution du Club;
- (f) l'exclusion d'un membre du Club.

Par ailleurs, seule l'AG peut modifier le règlement interne du Club.

7.3. Tout membre qui est à jour dans ses cotisations a le droit de prendre la parole et de voter lors d'une AG. Les non-membres et les membres déchus ont le droit d'assister à une AG, et peuvent prendre la parole avec l'autorisation de la Présidente, mais n'ont pas droit aux votes.

7.4. Le membre qui se trouve dans l'impossibilité d'assister à une AG peut donner une procuration à un autre membre de son choix qui sera présent à l'AG. Cependant, aucun membre ne peut détenir plus de cinq procurations, ou de procurations pour plus de 1% des membres du Club. Les votes par procuration ne peuvent être attribués qu'en utilisant le formulaire fourni avec l'ordre du jour.

7.5. Le fait qu'un membre - pour quelque raison que ce soit - ne soit pas prévenu de la tenue d'une AG, ou ne reçoive pas sa lettre de convocation, n'empêche pas les délibérations de l'AG d'être valables.

7.6. Un quorum de présence de 5% des membres du Club au moment de la tenue de l'AG doit être rempli, sauf dans les cas prévus par la loi (c'est-à-dire pour la modification de l'objet ou des statuts du Club ou pour sa dissolution (voir Clauses 7.11 à 7.13 ci-dessous). Dans les 5% sont comptés les membres qui sont présents à l'AG ainsi que ceux ayant donné une procuration à un autre membre.

7.7. Si le quorum n'est pas rempli dans les 30 minutes qui suivent l'heure d'ouverture annoncée de l'AG, celle-ci est clôturée sans avoir traité les points à l'ordre du jour. Toute convocation d'une nouvelle AG doit suivre la dernière étape de la procédure habituelle pour la convocation d'une AG (voir Clauses 8.3 et 9.4).

7.8. Tout point qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour ne peut pas faire l'objet d'une résolution. De tels points peuvent cependant faire l'objet de débats, à la discrétion de la Présidente.

7.9. Un résumé des décisions prises à l'AG est communiqué aux membres du Club dans un délai de 12 semaines après la tenue de la réunion. Le procès-verbal détaillé de l'AG sera disponible lors de l'AG suivante, et sera également mis à la disposition de tout membre qui le souhaite.

7.10. Conformément à la législation luxembourgeoise, les informations relatives à la formation de tout nouveau Comité sont déposées au Registre du Commerce dans le délai d'un mois après la tenue de l'AG. Une liste complète de tous les membres du Club, à laquelle figurent leur nom, adresse et nationalité, est également déposée chaque année au Registre de Commerce.

La modification des statuts

7.11. La procédure de modification des statuts est prévue par la loi comme suit:

(a) la proposition de modification des statuts du Club doit être détaillée clairement dans les informations sur l'AG transmises préalablement aux membres du Club;

(b) l'AG doit réunir les deux-tiers des membres du Club, procurations comprises. Cependant si ce quorum de présence n'est pas rempli, une deuxième assemblée peut être convoquée, le quorum à remplir pour celle-ci étant de 5% des membres du Club. Cette deuxième assemblée peut se tenir à la suite de la première, à la condition que cette possibilité soit mentionnée explicitement dans les informations et l'ordre du jour transmis préalablement aux membres du Club;

(c) toute modification doit être approuvée à une majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés à la réunion, que ce soit à la première ou à la deuxième assemblée (voir ci-dessus);

(d) si moins des deux-tiers des membres du Club sont présents lors de la deuxième séance, toute modification votée devra être approuvée par le Tribunal d'arrondissement;

(e) toute modification devra être publiée au Mémorial C dans un délai d'un mois à partir de la date de son adoption.

La modification de l'objet du Club

7.12. La procédure de modification de l'objet du Club est similaire à celle de la modification du reste des statuts, mais encore plus restrictive:

- (a) le quorum à atteindre pour la deuxième séance est la moitié des membres du Club;
- (b) toute modification de l'objet du Club doit être approuvée par les trois-quarts des membres présents ou représentés à la réunion.

La dissolution du Club

7.13. La procédure de dissolution du Club par une AG est la même que celle de la modification des statuts.

8. L'Assemblée Générale annuelle (AGA). La convocation de l'AGA

8.1. L'AGA doit se tenir chaque année au Luxembourg, dans les quatre mois qui suivent la fin de l'exercice. Le Comité détermine la date, l'heure et la localisation de la réunion.

8.2. La date de l'AGA est communiquée aux membres du Club au moins six semaines à l'avance. Les membres reçoivent également un projet d'ordre du jour et sont invités à proposer des points à y inscrire. Tous les points à inscrire à l'ordre du jour doivent être transmis à la Secrétaire au moins quatre semaines avant la date de la réunion.

8.3 Des informations détaillées concernant l'organisation et le déroulement de l'AGA, ainsi que l'ordre du jour précis et un formulaire de procuration, doivent être transmis aux membres au moins deux semaines à l'avance.

Le déroulement de l'AGA

8.4 L'AGA est présidée par la Présidente sortante (ou, en son absence, par la Vice-présidente sortante).

8.5 Les tâches à effectuer lors de l'AGA sont les suivantes:

- (a) la confirmation du procès-verbal de la précédente AGA et/ou de toute(s) AG extraordinaire(s) ayant eu lieu pendant l'exercice;
- (b) la réception et l'approbation d'un rapport de la Présidente relatif au fonctionnement général du Club durant l'année;
- (c) la réception et l'approbation d'un rapport de la Trésorière relatif aux finances du Club durant l'exercice écoulé (voir Clause 10.3);
- (d) la réception du rapport présenté au Comité par l'Expert-comptable, et la désignation d'un Expert-comptable pour l'exercice à venir (voir Clause 10.4);
- (e) l'approbation d'un Budget dans lequel figure le résultat financier prévu pour l'exercice à venir;
- (f) la fixation du montant de la cotisation pour le prochain exercice (voir Clause 5);
- (g) la décharge de la Présidente et du Comité sortants;
- (h) l'élection d'une nouvelle Présidente et d'un nouveau Comité pour l'année à venir (voir Clause 6.5);
- (i) l'élection d'éventuels membres honoraires sur avis du Comité (voir Clause 3.3);
- (j) l'examen de tout autre point inscrit à l'ordre du jour tel qu'il a été publié (voir Clauses 8.2, 8.3 et 9.4);
- (k) l'examen, à la discrétion de la Présidente, de tout autre point non inscrit à l'ordre du jour (voir Clause 7.8).

8.6. Toute résolution soumise au vote est approuvée à mainlevée et à la majorité simple de voix, sauf si un vote à bulletin secret est demandé par au moins cinq des membres présents. Un vote à bulletin secret aura lieu à chaque fois qu'une telle demande est présentée. Seule la Secrétaire de l'AGA pourra juger de la validité des votes soumis, et sa décision sera sans appel.

9. L'Assemblée Générale extraordinaire (AGE).

9.1. Le Comité peut convoquer une AGE à tout moment pour une question urgente qui requiert la convocation d'une AG.

9.2 Une AGE doit être convoquée si 20% des membres du Club en font la demande.

9.3 L'AGE est présidée par la Présidente (ou, en son absence, par la Vice-présidente).

9.4 Des informations détaillées concernant l'AGE, ainsi que l'ordre du jour détaillé et un formulaire de procuration, doivent être transmis aux membres au moins deux semaines à l'avance.

10. Dispositions financières.

10.1. Le Comité doit faire tenir des livres de compte en bonne et due forme concernant:

- (a) toutes les sommes d'argent reçues et dépensées par le Club, ainsi que la raison pour laquelle ces sommes ont été reçues ou dépensées;
- (b) tous les achats et ventes de biens, d'équipements ou de services effectués par le Club;
- (c) l'actif et le passif du Club

10.2. Tout paiement d'un montant d'EUR 1000 ou plus doit être signé par la Présidente ou la Trésorière ainsi que par un autre membre du Comité. Les paiements d'un montant inférieur peuvent être effectués moyennant la signature d'un membre du Comité.

10.3. A chaque AGA, le Comité doit présenter au Club des comptes de revenus et de dépenses en bonne et due forme. Ce rapport doit couvrir la période financière qui se termine le dernier jour de l'exercice précédant l'AGA, ainsi que le bilan du Club en bonne et due forme, dans lequel figurent son actif et son passif à cette même date.

10.4. L'Expert-comptable désigné à l'AGA certifie les comptes du Club au moins une fois pendant chaque exercice et présente un rapport au Comité concernant l'exactitude des comptes de revenus et de dépenses ainsi que du bilan, tels

qu'ils sont présentés à l'AGA. L'Expert-comptable ne peut être ni un membre du Comité ni apparenté à un membre du Comité.

10.5 Aucune partie du revenu ou des biens du Club (quelle qu'en soit son origine) ne saurait être versée ou transférée directement ou indirectement par voie de dividendes, bonus ou autres moyens à un membre du Club ou à sa famille.

10.6 Les dispositions du paragraphe précédent n'invalident pas le versement à un membre du Club d'un montant qui lui est dû dans le cadre d'un salaire ou d'une autre rétribution pour des biens ou services, du règlement d'une dette, du remboursement d'un prêt, ou d'un autre engagement financier de la part du Club.

11. La dissolution du Club.

11.1. Conformément à la législation luxembourgeoise, le Club peut être dissous sur ordre judiciaire ou suite à la décision d'une AG. Une ordonnance judiciaire peut être demandée par un membre du Club ou par une tierce-personne qui a un grief contre le Club. La procédure de dissolution du Club par une AG est détaillée à la Clause 7.13.

11.2. Le Club est dissous si le nombre de membres devient inférieur à 20.

11.3. Si, à la suite de la dissolution du Club et après avoir honoré toutes ses dettes et tous ses engagements financiers, il reste de l'actif, quelle qu'en soit sa nature, il sera remis ou transféré à un organisme à but exclusivement caritatif ou éducatif installé au Grand-Duché de Luxembourg; cet organisme sera désigné par les membres du Club avant ou au moment de la dissolution du Club.

21 avril 2010.

Référence de publication: 2010152957/210.

(100175595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

BMHRE 7, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.551.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152174/11.

(100175053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Gaai Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Gaai Holding S.A.).

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.405.

In the year two thousand and ten.

On the eleventh of November.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company GAAI HOLDING S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 35.405 (NIN 1990 4015 027),

incorporated by deed of the notary Paul BETTINGEN, then residing in Wiltz, on the 3rd of December 1990, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 155 of March 29, 1991, and which articles of incorporation have been amended by deed of the notary Aloyse BIEL, then residing in Capellen, on the 23rd of March 1999, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 460 of June 17, 1999.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders on the 13th of November 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 375 of March 7, 2002.

The corporate capital is set at three hundred sixty-five thousand Euro (€ 365.000.-), represented by eighty (80) shares with a par value of four thousand five hundred sixty-two Euro fifty Cent (€ 4.562,50).

The meeting is presided by Mr. F.H.R. SONNENSCHNEIN, trust director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

who appoints as secretary Mrs. A. PAULISSEN, employee, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

The meeting elects as scrutineer Mr. J.O.H. VAN CRUGTEN, director, residing professionally in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transformation of the company into a Family Wealth Management Company (SPF) governed by the law of May 11, 2007.

2.- Complete restating of the articles of incorporation.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transform the company into a Family Wealth Management Company (SPF) governed by the law of May 11, 2007.

Second resolution

The meeting decides a complete restating of the articles of incorporation to give them the following reading:

Art. 1. Form and Name.

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of GAAI HOLDING S.A., SPF (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

The registered office of the Company is established in Mamer, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Mamer by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Art. 3. Duration.

The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19 below.

Art. 4. Corporate object.

The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

Art. 5. Share capital.

The corporate capital is set at THREE HUNDRED SIXTY-FIVE THOUSAND EURO (€ 365.000.-), divided into eighty (80) shares with a par value of FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED SIXTY-TWO EURO FIFTY CENT (€ 4.562,50) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Transfer of shares.

The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding

suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company.

In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken or powers exercised by the General Meeting, shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the single shareholder, as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday of May at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 10. Meetings of the Board.

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.

The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 12. Powers of the Board.

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 13. Delegation of powers.

The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 14. Binding signatures.

The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by:

- (i) by the sole signature of the sole director, or
- (ii) the joint signatures of any two members of the Board or
- (iii) by the sole signature of the managing director regarding the daily management of the company, or
- (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor.

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year.

The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 17. Allocation of profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 8. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments.

These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 20. Applicable law.

The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix.

Le onze novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GAAI HOLDING S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35.405 (NIN 1990 4015 027),

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, alors de résidence à Wiltz, en date du 3 décembre 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 155 du 29 mars 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 23 mars 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 460 du 17 juin 1999.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 375 du 7 mars 2002.

Le capital social est fixé à trois cent soixante-cinq mille Euros (€ 365.000.-), représenté par quatre-vingt (80) actions d'une valeur nominale de quatre mille cinq cent soixante-deux Euros cinquante Cents (€ 4.562,50).

La séance est présidée par M. F.H.R. SONNENSCHNEIN, directeur trust, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Mme A. PAULISSEN, employée, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. J.O.H. VAN CRUGTEN, directeur, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transformation de la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

2.- Refonte complète des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de GAAI HOLDING S.A., SPF (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social.

Le siège social de la Société est établi à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Mamer par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société.

La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social.

La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF).

Art. 5. Capital Social.

Le capital social est fixé à TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (€ 365.000.-), représenté par quatre-vingt (80) actions d'une valeur nominale de QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DEUX EUROS CINQUANTE CENTS (€ 4.562,50).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert des Actions.

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées.

La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social.

L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires.

Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable.

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F.H.R. SONNENSCHNEIDER, A. PAULISSEN, J.O.H. VAN CRUGTEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1653. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152530/421.

(100175591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

BMHRE 8, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.550.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152175/11.

(100175057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Galium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 125.738.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GALIUM S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010152217/13.

(100174952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Boreiko & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 58A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 22.650.

Statuts coordonnés suivante acte du 12 octobre 2010, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Urbain THOLL

Notaire

Référence de publication: 2010152177/12.

(100175284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Jupiter Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.111.200,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.530.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of October, before Me Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Jupiter Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 October 2010 in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since incorporation.

There appeared:

Jupiter Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B 128.538, and having a share capital amounting to EUR 12,500 (the Sole Shareholder), hereby represented by Alexandra Slack, Lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities. The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice;

2. Conversion of the existing ordinary share capital of the Company, amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) into twelve thousand five hundred (12,500) non-redeemable ordinary shares (Non-Redeemable Ordinary Shares), each having a nominal value of one euro (EUR 1.-);

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight million and ninety-eight thousand seven hundred euros (EUR 8,098,700) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Non-Redeemable Ordinary Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to eight million one hundred and eleven thousand two hundred euros (EUR 8,111,200), by way of the creation of:

809,870 class A shares (the Class A Shares);

809,870 class B shares (the Class B Shares);

809,870 class C shares (the Class C Shares);

809,870 class D shares (the Class D Shares);

809,870 class E shares (the Class E Shares);

809,870 class F shares (the Class F Shares);

809,870 class G shares (the Class G Shares);

809,870 class H shares (the Class H Shares);

809,870 class I shares (the Class I Shares); and

809,870 class J shares (the Class J Shares),

each having a nominal value of one euro each (EUR 1) each;

4. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 3 above by the Sole Shareholder at an aggregate price of eight million and ninety-eight thousand seven hundred and seven euros (EUR 8,098,707), which will be paid by a contribution in cash, and allocation of the contribution to the share capital and share premium accounts of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the conversion of share capital to be adopted under item 2 and the increase of the share capital to be adopted under item 3 and amendments to and full restatement of the Articles (without, for the avoidance of doubt, making any amendment to article 3 of the Articles (the corporate object));

6. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) or any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing ordinary share capital of the Company, amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) into twelve thousand five hundred (12,500) non-redeemable ordinary shares (Non-Redeemable Ordinary Shares), each having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight million and ninety-eight thousand seven hundred euros (EUR 8,098,700) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Non-Redeemable Ordinary Shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-), to eight million one hundred and eleven thousand two hundred euros (EUR 8,111,200), by way of the creation of:

- 809,870 class A shares (the Class A Shares);
 - 809,870 class B shares (the Class B Shares);
 - 809,870 class C shares (the Class C Shares);
 - 809,870 class D shares (the Class D Shares);
 - 809,870 class E shares (the Class E Shares);
 - 809,870 class F shares (the Class F Shares);
 - 809,870 class G shares (the Class G Shares);
 - 809,870 class H shares (the Class H Shares);
 - 809,870 class I shares (the Class I Shares); and
 - 809,870 class J shares (the Class J Shares),
- each having a nominal value of one euro each (EUR 1) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe and pay in full for the share capital increase by way of a contribution in cash, being evidenced to the notary by a blocking certificate, of an aggregate amount of eight million and ninety-eight thousand seven hundred and seven euros (EUR 8,098,707), which will be contributed as follows:

Class of shares subscribed and paid-up	Number of Shares subscribed for	Contribution in Cash	Amount allocated to the share capital account of the Company	Amount allocated to the share premium account of the Company
Class A Shares	809,870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	EUR 7
Class B Shares	809,870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Class C Shares	809,870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Class D Shares	809,870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Class E Shares	809,870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Class F Shares	809,870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Class G Shares	809,870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Class H Shares	809,870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Class I Shares	809,870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Class J Shares	809,870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	

Subscription - Payment

The total subscription amount referred to above is to be allocated as follows:

- EUR 8,098,700 to be allocated to the share capital account of the Company; and
- EUR 7 to be allocated to the share premium account of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the conversion and increase of the share capital and to fully re-state the Articles (without amending article 3 (being the corporate object)), so that they henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Jupiter Luxembourg S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company’s share capital is set at eight million one hundred and eleven thousand two hundred euros (EUR 8,111,200), divided into:

- (i) twelve thousand five hundred, (12,500) non-redeemable ordinary shares (Non-Redeemable Ordinary Shares)
- (ii) eight hundred and nine thousand, eight hundred and seventy (809,870) class A shares (Class A Shares);
- (iii) eight hundred and nine thousand, eight hundred and seventy (809,870) class B shares (Class B Shares);
- (iv) eight hundred and nine thousand, eight hundred and seventy (809,870) class C shares (Class C Shares);
- (v) eight hundred and nine thousand, eight hundred and seventy (809,870) class D shares (Class D Shares);

- (vi) eight hundred and nine thousand, eight hundred and seventy (809,870) class E shares (Class E Shares);
- (vii) eight hundred and nine thousand, eight hundred and seventy (809,870) class F shares (Class F Shares);
- (viii) eight hundred and nine thousand, eight hundred and seventy (809,870) class G shares (Class G Shares);
- (ix) eight hundred and nine thousand, eight hundred and seventy (809,870) class H shares (Class H Shares);
- (x) eight hundred and nine thousand, eight hundred and seventy (809,870) class I shares (Class I Shares);
- (xi) eight hundred and nine thousand, eight hundred and seventy (809,870) class J shares (Class J Shares);

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.

5.2. Each Share and each Non-Redeemable Ordinary Share is fully paid-up with a nominal value of one euro (EUR 1) and has such rights and obligations as set out in the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The share capital of the Company may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders passed by a majority in number of the shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

6.2. The share capital of the Company may be reduced by means of the cancellation of Shares, including the cancellation of one or more entire Class(es) of Shares by way of the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares.

6.3. In the case of the repurchase and cancellation of one or more entire Class(es) of Shares:

(i) such cancellation and repurchase shall be made in reverse alphabetical order (starting with Class J);

(ii) the holders of the Shares of the relevant Class(es) of Shares shall:

(i) be entitled to receive an amount not exceeding the Available Amount (as defined below), such amount being limited to the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below); and

(ii) receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined in Article 6.4 below) for each Share of the relevant Class held by them prior to the cancellation.

6.4. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below) by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5. The Available Amount (as defined below) shall be calculated by the Board on the basis of the Interim Accounts (as defined below) and shall be subject to the approval of the shareholders in a general meeting.

6.6. The Total Cancellation Amount shall be:

(i) equal to the Available Amount, provided the Available Amount is approved by the shareholders in a general meeting in accordance with Article 6.5; or

(ii) to the extent that the Available Amount is not approved by the shareholders in a general meeting, such other amount as is approved by the shareholders in a general meeting provided always that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

6.7. For the purposes of Article 6.5 and 6.6 a resolution of the shareholders taken at a general meeting of the shareholders shall be passed in the manner provided for an amendment of the Articles.

6.8. Upon the repurchase and cancellation of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.9. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.10. Shares are freely transferable among shareholders.

6.11. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

6.12. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.13. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

6.14. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.15. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.16. For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the following definitions: Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) capable of distribution to the shareholders pursuant to Article 15 of the Articles, increased by:

(i) any freely distributable reserves; and

(ii) as the case may be:

(a) the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; and

(b) subject to the provisions of the Law, the amount equal to the reduction to the legal reserve arising out of such share capital reduction, provided always that:

i. the amount actually held in the legal reserve immediately prior to such share capital reduction was equal to or greater than the amount equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately prior to such share capital reduction; and

ii. the legal reserve shall not, as a result of such distribution, fall below such amount as is equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately following the share capital reduction,

but reduced by:

(i) any losses (including carried forward losses); and

(ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

where:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being Class A managers and Class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the managers present or represented. In the event, however, the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

8.3. Representation

(i) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager, provided that in the event the sole shareholder or general meeting of shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company shall only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager or the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager all references in the Articles to the Board or the managers shall be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable, by reason of their mandate, for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholder(s) shall be adopted at a general meeting of shareholders (a General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight

(8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) General Meetings are to be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the general meeting (or General Meeting) or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

13.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits and Distributions.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions in accordance with the provisions below.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board, or the sole manager, draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company into account; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a shareholders in general meeting in accordance with the provisions set forth hereafter. The shareholders in general meeting may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by, and at such places and times as may be determined by, the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

15.6. A dividend declared on a Share but not paid to the relevant shareholder within five (5) years of the date of such dividend declaration shall, after the expiry of such five (5) year period:

- (i) not be claimed by the holder of such Share;
- (ii) be forfeited by the holder of such Share; and
- (iii) revert to the Company.

No interest will be paid on declared but unclaimed dividends which are held by the Company on behalf of the holders of Shares.

15.7. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) up to an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their holding of Shares regardless of the Class of Shares held; and

(ii) the balance of the total amount to be distributed shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in existence in reverse alphabetical order (i.e. first to the holders of the Class J Shares, then if there are no Class J Shares, to the holders of the Class I Shares and continuing in such a manner until only Class A Shares are in existence).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and payment of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with, and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as, the distribution rules set for dividend distributions.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company or any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) or any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register in the name and on behalf of the Company the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately quatre mille Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour d'octobre, devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Jupiter Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Jupiter Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie de droit luxembourgeois dont le siège social se situe à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 128.538, dont le capital social est fixé à EUR 12.500 (l'Associé Unique),

représentée par Alexandra Slack, Lawyer, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Conversion du capital social ordinaire actuel de la Société, s'élevant à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires non rachetables (Parts Sociales Ordinaires Non Rachetables), chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit millions quatre-vingtdix-huit mille sept cents euros (EUR 8.098.700) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires Non Rachetables, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à huit millions cent onze mille deux cents euros (EUR 8.111.200), par la création de:

809.870 parts sociales de Catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);

809.870 parts sociales de Catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);

809.870 parts sociales de Catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);

809.870 parts sociales de Catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);

809.870 parts sociales de Catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);

809.870 parts sociales de Catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);

809.870 parts sociales de Catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);

809.870 parts sociales de Catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H);

809.870 parts sociales de Catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I); et

809.870 parts sociales de Catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J), chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1);

4. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 3 ci-dessus par l'Associé Unique à un prix de huit millions quatre-vingt-dix-huit mille sept cent sept euros (EUR 8.098.707) qui sera réglé par un apport en numéraire et affectation de l'apport aux comptes de capital social et de prime d'émission de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter la conversion du capital social à adopter au point 2 et l'augmentation du capital social à adopter au point 3 et modifications et refonte complète des Statuts (sans, pour éviter tout doute, faire aucune modification à l'article 3 des Statuts (l'objet social));

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec autorité donnée à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) ou à tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, pour enregistrer, au nom et pour le compte de la Société, l'émission des nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et pour compléter toutes les formalités en conséquence (en ce compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

7. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivante:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital social ordinaire actuel de la Société, s'élevant à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires non rachetables (Parts Sociales Ordinaires Non Rachetables), chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit millions quatre-vingt-dix-huit mille sept cents euros (EUR 8.098.700) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires Non Rachetables, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à huit millions cent onze mille deux cents euros (EUR 8.111.200), par la création de:

809.870 parts sociales de Catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A);
 809.870 parts sociales de Catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B);
 809.870 parts sociales de Catégorie C (les Parts Sociales de Catégorie C);
 809.870 parts sociales de Catégorie D (les Parts Sociales de Catégorie D);
 809.870 parts sociales de Catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);
 809.870 parts sociales de Catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);
 809.870 parts sociales de Catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);
 809.870 parts sociales de Catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H);
 809.870 parts sociales de Catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I); et
 809.870 parts sociales de Catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J), chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1);

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire et de libérer intégralement l'augmentation de capital social par un apport en numéraire, documenté au notaire par un certificat de blocage, d'un montant total de huit millions quatre-vingt-dix-huit mille sept cent sept euros (EUR 8.098.707) qui sera apporté de la manière suivante:

Catégorie de parts sociales souscrites et libérées	Nombre de parts sociales souscrites	Apport en nature	Montant affecté au compte de capital social de la Société	Montant affecté au compte d'émission de la Société
Parts Sociales de Catégorie A	809.870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	EUR 7
Parts Sociales de Catégorie B	809.870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Parts Sociales de Catégorie C	809.870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Parts Sociales de Catégorie D	809.870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Parts Sociales de Catégorie E	809.870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Parts Sociales de Catégorie F	809.870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Parts Sociales de Catégorie G	809.870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Parts Sociales de Catégorie H	809.870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Parts Sociales de Catégorie I	809.870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	
Parts Sociales de Catégorie J	809.870	EUR 809,870.70	EUR 809,870	

Souscription et Libération

Le montant de souscription total mentionné ci-dessus sera affecté de la manière suivante:

- EUR 8.098.700 seront affectés au compte de capital social de la Société; et
- EUR 7 seront affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter la conversion et l'augmentation du capital social et de reformuler dans leur intégralité les Statuts (sans modification de l'article 3 (objet social)), de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Jupiter Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou par décision du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont

aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations et la détention de celle-ci, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à huit millions cent onze mille deux cents euros (EUR 8.111.200) divisé en:

(i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires non rachetables (les Parts Sociales Ordinaires Non Rachetables);

(ii) huit cent neuf mille huit cent soixante-dix (809.870) parts sociales de catégorie A (Parts Sociales de Catégorie A);

(iii) huit cent neuf mille huit cent soixante-dix (809.870) parts sociales de catégorie B (Parts Sociales de Catégorie B);

(iv) huit cent neuf mille huit cent soixante-dix (809.870) parts sociales de catégorie C (Parts Sociales de Catégorie C);

(v) huit cent neuf mille huit cent soixante-dix (809.870) parts sociales de catégorie D (Parts Sociales de Catégorie D)

(vi) huit cent neuf mille huit cent soixante-dix (809.870) parts sociales de catégorie E (Parts Sociales de Catégorie E);

(vii) huit cent neuf mille huit cent soixante-dix (809.870) parts sociales de catégorie F (Parts Sociales de Catégorie F);

(viii) huit cent neuf mille huit cent soixante-dix (809.870) parts sociales de catégorie G (Parts Sociales de Catégorie G);

(ix) huit cent neuf mille huit cent soixante-dix (809.870) parts sociales de catégorie H (Parts Sociales de Catégorie H);

(x) huit cent neuf mille huit cent soixante-dix (809.870) parts sociales de catégorie I (Parts Sociales de Catégorie I);

(xi) huit cent neuf mille huit cent soixante-dix (809.870) parts sociales de catégorie J (Parts Sociales de Catégorie J),

chacune des Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie I et Parts Sociales de Catégorie J sont sous forme nominative et désignée respectivement comme les Parts Sociales de Catégorie et collectivement comme les Parts Sociales de Catégories. Une part sociale de n'importe quelle Catégorie de Parts Sociales sera désignée comme une Part Sociale.

5.2. Chaque Part Sociale et chaque Part Sociale Ordinaire est entièrement libérée avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) et a les mêmes droits et obligations tels que définis dans les Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée par la majorité (en nombre) des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par annulation de Parts Sociales, y compris l'annulation de une ou plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales par rachat et annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette/ces Catégorie(s) de Parts Sociales.

6.3. En cas de rachat et d'annulation d'une ou plusieurs Catégorie(s) entière(s) de Parts Sociales:

(i) une telle annulation et un tel rachat doit être fait dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant pas la Catégorie J));

(ii) les détenteurs des Parts Sociales de la/des Catégorie(s) de Parts Sociales concernée(s):

(a) seront en droit de recevoir un montant n'excédant pas le Montant Disponible (tel que défini ci-dessous), ce montant étant limité au Montant Total d'Annulation (tel que défini dans l'Article 6.6. ci-dessous); et

(b) recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale (telle que définie à l'Article 6.4. ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée qu'ils détenaient avant l'annulation.

6.4. La Valeur d'Annulation Part Part Sociales sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation (tel que défini à l'Article 6.6. ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées et annulées.

6.5. Le Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) sera calculé par le Conseil sur base des Comptes Intérimaires (tels que définis ci-dessous) et sera sujet à l'approbation des associés à une assemblée générale.

6.6. Le Montant Total d'Annulation sera:

(i) le montant égal au Montant Disponible, à condition que ce montant soit approuvé par les associés à une assemblée générale; ou

(ii) dans la mesure où un montant égal au Montant Disponible n'est pas approuvé par les associés à une assemblée générale, un tel montant comme s'il avait été approuvé par les associés à une assemblée générale, toujours à condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.7. Aux fins des Articles 6.5. et 6.6., une résolution des associés prise à une assemblée générale des associés devra être tenue de la manière requise pour une modification des Statuts.

6.8. Dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales, la Valeur d'Annulation Part Parts Sociales deviendra dû et payable par la Société.

6.9. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.10. Les parts sociales sont librement cessibles parmi les associés.

6.11. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.12. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

6.13. Un transfert de parts sociales aux tiers en raison de la mort d'un associé doit être approuvé par les associés représentant les trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants.

6.14. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.15. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.16. Aux fins de cet Article 6, les termes suivants auront les significations suivantes:* Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) capables d'être distribués aux associés en conformité avec l'Article 15 des présents Statuts, augmenté par:

(i) toutes réserves librement distribuables; et

(ii) selon les circonstances,

(a) le montant de la réduction du capital social relative à la Catégorie de Parts Sociales à annuler, et

(b) sous réserve des dispositions de la Loi, le montant égal à la réduction de la réserve légale résultant de cette réduction de capital, toujours sous réserve que

i. le montant effectif de la réserve légale immédiatement avant cette réduction de capital social était égal ou supérieur au montant égal à 10 pour cent du capital social immédiatement avec cette réduction de capital social; et

ii. la réserve légale ne tombe pas en dessous d'un montant qui est égal à 10 pour cent du capital social immédiatement après la réduction de capital social,

mais diminué par:

(i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées); et

(ii) toutes sommes à placer dans le(s) réserve(s) en conformité avec les dispositions de la loi ou des Statuts, chaque fois tel que présenté dans les Comptes Intérimaires, de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (en ce compris les bénéfices reportés)

R = toutes réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction de capital social en relation avec la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

P = toutes pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant être placées dans le(s) réserve(s) en conformité avec les Statuts;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date de Compte Intérimaire concernée;

Date de Compte Intérimaire signifie la date, pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s)

7.2. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes catégories, des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion appropriée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art.8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire pour assurer que l'intérêt social est respecté ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), toutes décisions du Conseil peuvent seulement être valablement adoptées par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société devra être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, à condition que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ont nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la Société sera seulement valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

(ii) Lorsque la Société a un seul gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(iii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants devra être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions de(s) associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être attestées par lettre ou téléfax.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés suivant requête des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, l'assemblée générale (ou Assemblée Générale) ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) Les résolutions de l'associé unique seront consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport de(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. Si il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport de(s)

commissaire(s) aux comptes peuvent seulement être consultés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver ces documents.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices et distributions.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société devront être affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables en conformité avec les dispositions ci-dessous.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision des associés à une assemblée générale en conformité avec les dispositions déterminées ci-après. Les associés à une assemblée générale peuvent décider d'assigner tout montant hors du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

15.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par, et à tout lieux et heures qui peuvent être déterminés par, le Conseil. Le Conseil peut faire une fixation finale du taux de change applicable pour convertir les fonds de dividende dans la devise de leur paiement.

15.6. Un dividende déclaré sur une Part Sociale mais non payé à l'associé concerné dans les cinq (5) ans de la date d'une telle déclaration de dividende, après expiration de cette période de cinq (5) ans:

(i) ne sera pas réclamé par le détenteur d'une telle Part Sociale;

(ii) sera confisqué par le détenteur d'une telle Part Sociale; et

(iii) sera rendu à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

15.7. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende sera assigné et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25 % de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué paritairement à tous les associés au prorata de leur détention de Parts Sociales sans se soucier de la Catégorie de Parts Sociales détenue; et

(ii) le solde du montant total devant être distribué sera assigné dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. premièrement aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J, ensuite s'il n'y a pas de Parts Sociales de Catégorie J, aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que les Parts Sociales de Catégorie A).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et paiement des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés en conformité avec, et pour que la réalisation soit faite sur une base globale de même résultat économique, les règles de distribution établis pour les distributions de dividendes.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec autorité donnée à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) ou à tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, pour enregistrer, au nom et pour le compte de la Société, l'émission des nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et pour compléter toutes les formalités en conséquence (en ce compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à quatre mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. SLACK, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47556. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152580/856.

(100175265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Kobe Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 156.679.

— STATUTES

The year two thousand and ten, on the twelfth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary with residence in Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

SAPNED S.A., having its registered office in 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, registered at the Trade Register of Luxembourg under number B 137 561,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

and

INDUFIN CAPITAL PARTNERS SICAR S.A., having its registered office in 12, rue Leon Laval L-3372 Leudelange, registered at the Trade Register of Luxembourg under number B 133 146,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

Whose proxies, after being signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company " KOBE PROPERTIES LTD" has its registered office in Douglas, Isle of Man and is registered with the Registrar of Companies of Isle of Man under number 005717V ,

- That the appearing parties are the only current partners of the Company

III.- The Appearing parties bear witness that the following documents have been submitted to them:

- a certificate of Good Standing dated October 27th 2010, issued by the Registrar of Companies of Isle of Man for the Company;

- the decisions of the Members containing the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, as taken on August 13th 2010;

- financial statements dated March 31st 2010;

- interim balance sheet as per September 27th 2010;

- the authorisation of the authorities of the Isle of Man, dated September 16th 2010, to transfer the company's registered office to the Grand-Duchy of Luxembourg.

The said documents, signed ne varietur, shall remain attached to the present deed.

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

1) Confirmation and ratification of the resolutions passed at the Meeting of the Members of the Company held in Douglas (Isle of Man) on August 13th 2010, deciding to transfer the registered office of the Company from Douglas (Isle of Man) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

2) Decision to adopt the form of a Private Limited Liability Company.

3) Adoption in Luxembourg of the name "KOBE PROPERTIES S.à r.l." and of the Company purpose of a 'SOPARFI' [Société de participations financières], or financial-participation company.

4) Complete recast of the Articles of Association, in accordance with Luxembourg law.

5) Resignation of the current managers and appointment of the managers and determination of the duration of their term of office.

6) Confirmation of the establishment of the registered office of the Company in Luxembourg at the following address: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,

7) Miscellaneous.

The Partners decide to establish the registered office of the Company in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As demonstrated in the Members resolutions, below, of August 13th 2010, the Partners' General Assembly has already decided, to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, the present General Assembly being called upon to vote and approve the transfer of the registered office from Douglas (Isle of Man) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and to authenticate the said resolutions in accordance with the requirements of Luxembourg law.

Charge was also given to the present General Assembly to effect the amendments mentioned below and those required in order to bring the Articles of Association into accordance with the requirements of Luxembourg law, as well as to proceed to the election of a Board of Managers.

The Partners acknowledge the annual accounts of the Company for the 2010 financial year, together with an interim balance of the situation of these accounts dated September 27th 2010.

A copy of the annual accounts and the interim situation shall remain attached to the present deed.

Upon which, the Partners proceed to the order of business and decide the following resolutions:

First resolution

The Partners decide to confirm and to ratify the resolutions passed at the Meeting of the Members of the Company held in Douglas (Isle of Man) on August 13th 2010 deciding to transfer the registered office of the Company from Douglas (Isle of Man) to the Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, the Company being maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

Second resolution

The Partners decide that the Company will exist in the form of a Private Limited Liability Company.

As confirmed by the interim accounting situation as per September 27th 2010, the net assets of the Company are worth the minimum share capital for a Luxembourg Private Limited Company.

The Partners decide to set the share capital of the company at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 shares having a nominal value of EUR 125.-, divided as follows:

- SAPNED S.A.: 87 shares,
- INDUFIN CAPITAL PARTNERS SICAR S.A.: 13 shares.

Third resolution

The Partners decide to give to the company in Luxembourg the name of "KOBE PROPERTIES S.à r.l." and to adopt as Company purpose the provisions particular to a "SOPARFI" [société de participations financières], or financial-participation company.

Fourth resolution

The Partners decide:

- that the Company shall be as of today and henceforth exclusively governed by Luxembourg law;
- to proceed to a complete recast of the Articles of Association, in accordance with Luxembourg law, as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “KOBE PROPERTIES S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty five euro) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.”

Fifth resolution

The Partners decide to fix the number of managers at two.

Are appointed managers for an unlimited period of time:

José CORREIA, Private employee, born on October 4th 1971, in Palmeira (Portugal), professionally residing at 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg,

Ronald CHAMIELEC, Private employee, born on November 22nd 1971, in Mont-Saint-Martin (France), professionally residing at 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signature of any two (2) managers.

Sixth resolution

The Partners confirm and decide that the registered office of the Company is established at the following address: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Costs

The costs, expenditures, remunerations and charges in whatsoever form, incumbent on the Company or chargeable to it by reason of these presents, are estimated, without any prejudice, at approximately the sum of EUR 1,500.-

No item remaining on the order of business, the meeting is concluded.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

SAPNED S.A., ayant son siège social au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137 561,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

et

INDUFIN CAPITAL PARTNERS SICAR S.A., ayant son siège social au 12, rue Leon Laval L-3372 Leudelange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 146,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «KOBÉ PROPERTIES LTD», a son siège social à Douglas, Ile de Man et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de l'Ile de Man sous le numéro 005717V.

- Que les comparantes sont les seuls associés actuels de la Société.

Les Associés prennent acte de ce que les documents suivants leur ont été soumis:

- un certificat daté du 27 octobre 2010, émis par le Registre des Sociétés de l'Ile de Man, confirmant l'immatriculation de la Société dans ledit registre;

- la décision des associés relative au transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date du 13 août 2010;

- les comptes de la Sociétés arrêtés au 31 mars 2010;

- une situation comptable intérimaire arrêtée au 27 septembre 2010;

- l'autorisation du gouvernement de l'Ile of Man, datée du 16 septembre 2010, relative au transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- Les Associés déclarent que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des Associés de la société tenue à Douglas (Ile de Man) le 13 août 2010 décidant de transférer le siège social de la société de Douglas (Ile de Man) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'une personne morale nouvelle.

2) Décision d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée.

3) Adoption à Luxembourg de la dénomination de "KOBÉ PROPERTIES S.à r.l." et de l'objet social d'une soparfi (société de participation financières).

4) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

5) Démission des administrateurs actuels et nomination des gérants et fixation de la durée de leur mandat.

6) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,

7) Divers.

Les Associés décident d'établir le siège social de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort des résolutions des Associés ci-dessus du 13 août 2010, l'assemblée générale des Associés a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer sur le transfert du siège social de Douglas (Ile de Man) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale d'effectuer les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil de Gérance.

Les Associés soumettent les comptes arrêtés au 31 mars 2010 ainsi que la situation comptable intérimaire au 27 septembre 2010.

Une copie de ces comptes restera annexée au présent acte.

Sur ce, les associés abordent l'ordre du jour et décident les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue à Douglas (Ile de Man) le 13 août 2010, décidant de transférer le siège social de la société de Douglas (Ile de Man) au Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

Deuxième résolution

Les associés décident que la société existera sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Il résulte de la situation comptable intérimaire arrêtée au 27 septembre 2010, que l'actif net de la société s'élève au moins au capital social minimum requis pour une Société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Les associés décident de fixer le capital social de la société à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,-, réparties comme suit:

- SAPNED S.A.: 87 parts sociales,

- INDUFIN CAPITAL PARTNERS SICAR S.A.: 13 parts sociales.

Troisième résolution

Les associés décident de donner à la société à Luxembourg la dénomination de "KOBE PROPERTIES S.à r.l." et d'adopter comme objet de la société les dispositions concernant une soparfi (société de participations financières).

Quatrième résolution

Les associés décident:

- que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant exclusivement régie par le droit luxembourgeois,
- de procéder à la refonte des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «KOBE PROPERTIES S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Cinquième résolution

Les associés décident de fixer le nombre de gérants à deux.

Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

José CORREIA, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg,

Ronald CHAMIELEC, employé privé, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou, en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Sixième résolution

Les associés confirment et décident que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. Relation: LAC/2010/50055. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151795/428.

(100174425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Bru Venture Partners S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 127.379.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 3 novembre 2010

Monsieur Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et Monsieur Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg ont été nommés administrateurs avec effet au 3 novembre 2010 pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes 2012 en remplacement de Messieurs Gísli Hájlmtýsson et Sigurour Björnsson, démissionnaires.

Le conseil d'administration se compose désormais de:

Marek Domagala

Christophe Cahuzac

Pour extrait conforme
Christophe Cahuzac
Administrateur

Référence de publication: 2010152849/20.

(100174636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Burco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3944 Mondercange, 25, Cité Jacques Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 25.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152179/10.

(100174949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Caroline Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152181/10.

(100174506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Caroline Real Estate Holding Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.742.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152182/10.

(100174511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Climate Change Investment I S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.253.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Schulte.

Référence de publication: 2010152183/11.

(100175020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Climate Change Investment II S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.042.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martin Schulte.

Référence de publication: 2010152184/11.

(100175024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ceduco S.A., Société Anonyme.

Siège social: Contern,
R.C.S. Luxembourg B 47.147.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enovos International S.A.
Philippe MALINOV
Responsable Corporate Accounting

Référence de publication: 2010152185/12.

(100174700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Cegedel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 91.753.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric MAUER.

Référence de publication: 2010152186/10.

(100174702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Cegyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, avenue T.G. Smith.
R.C.S. Luxembourg B 58.432.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enovos International S.A.
Philippe MALINOV
Responsable Corporate Accounting

Référence de publication: 2010152188/12.

(100174697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ger Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 70, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 27.485.

Les comptes annuels au 31-12-2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010152218/9.

(100175088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Compagnie Luxembourgeoise de Sécurité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 58.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152191/10.

(100174781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ferromin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.680.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152212/10.

(100174726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Finwash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 63.557.

Le bilan et annexes au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152213/10.

(100174928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Fluides Equipements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 77.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLUIDE EQUIPEMENTS SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2010152214/12.

(100174558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Gilbert Heuertz Entreprise de Peinture et de Décors Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3786 Tetange, 10, rue Pierre Schiltz.
R.C.S. Luxembourg B 80.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GILBERT HEUERTZ ENTREPRISE DE PEINTURE ET DE DECORS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2010152229/12.

(100174562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Fomasagi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3215 Bettembourg, 1, rue Dr François Baclesse.
R.C.S. Luxembourg B 75.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152215/10.

(100174947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Freelance - Vins Fins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6230 Bech, 8A, Konsdrefensterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.645.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010152216/15.

(100174698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ger Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 70, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 27.485.

Les comptes annuels au 31-12-2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010152219/9.

(100175089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ger Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 70, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 27.485.

Les comptes annuels au 31-12-2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010152220/9.

(100175090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

IEE International Electronics & Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 134.858.

Le Bilan Consolidé au 30-09-2009 à été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17-11-2010.

André G. HARDT

Senior Accountant

Référence de publication: 2010152239/12.

(100175035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ger Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 70, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 27.485.

Les comptes annuels au 31-12-2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010152221/9.

(100175091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ger Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 70, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 27.485.

Les comptes annuels au 31-12-2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010152222/9.
(100175092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ger Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 70, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 27.485.

Les comptes annuels au 31-12-2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010152223/9.
(100175099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ger Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 70, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 27.485.

Les comptes annuels au 31-12-2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010152224/9.
(100175101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Intercommunautaire Business Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 66.153.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 14 octobre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de la société INTERCOMMUNAUTAIRE BUSINESS CENTER S.à r.l, dont le siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, a été dénoncé en date du 2 novembre 2004 et a nommé juge-commissaire M. Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Stéphane EBEL, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 5 novembre 2010.

Pour extrait conforme
Me Stéphane Ebel
Le liquidateur

Référence de publication: 2010152249/18.
(100175177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ger Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 70, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 27.485.

Les comptes annuels au 31-12-2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010152225/9.
(100175103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ger Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 70, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 27.485.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010152226/9.

(100175113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Gerco Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3397 Roeser, 34B, rue d'Alzingen.

R.C.S. Luxembourg B 68.545.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010152227/13.

(100174680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Gigante Immobilière Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 109, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.840.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010152228/13.

(100174687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Sea Hot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.575.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2010 que:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, né le 8 décembre 1962 et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg à été nommé administrateur de la société en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010154031/16.

(100175960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.
